

CETELEM

EXERCICE 1965



ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU
CETELEM
EN DATE DU 26 AVRIL 1966

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Cette douzième Assemblée Générale Ordinaire de notre Société me fournit l'occasion de m'adresser, pour la première fois, aux très nombreux actionnaires nouveaux qui, à la faveur de la récente introduction en Bourse de notre titre, sont venus se joindre à nos actionnaires d'origine. C'est avec grand plaisir que je leur souhaite la bienvenue parmi nous. C'est au même moment un devoir pour moi de remercier les actionnaires anciens pour les apports successifs de capitaux qui nous ont permis d'amener la Société à son niveau présent de développement. La constance de leur appui a mis notre état-major de direction et nos équipes de collaborateurs en mesure de perfectionner notre organisation dans tous ses détails de manière à n'offrir au public le moment venu, comme c'est la politique constante du Groupe de la Compagnie Bancaire, que des titres d'une Société aussi bien armée que possible pour accomplir sa tâche dans les meilleures

conditions de productivité et faire face avec toutes les chances de succès aux problèmes de son avenir.

La tâche à accomplir était à la fois ardue et essentielle. Dans le domaine d'activité, en effet, qui est celui du CETELEM et, contrairement à ce qui est trop souvent affirmé, l'étroitesse des marges de rémunération ne permet des résultats bénéficiaires qu'au prix d'un effort d'organisation constamment poursuivi et renouvelé. Le CETELEM est aujourd'hui un organisme à même de fournir sur la totalité du territoire, dans des conditions de rapidité remarquable, le service complet du crédit pour tous les biens durables susceptibles d'être acquis par les particuliers; dans cette fonction indispensable, il a acquis par l'originalité de ses méthodes une place à part et de premier rang au sein de la profession.

Sa structure est fondée d'une part sur une large décentralisation, grâce à laquelle les relations avec les vendeurs et la clientèle sont rendues à la fois plus rapides et plus humaines. Elle repose d'autre part sur une forte centralisation des phases proprement administratives de l'octroi et du recouvrement des crédits. La centralisation à ce stade permet d'exploiter, dans les conditions les plus rentables, les remarquables possibilités ouvertes par les moyens modernes de l'électronique de gestion lorsque, comme c'est le cas du CETELEM, le nombre des opérations administratives à réaliser quotidiennement se chiffre par dizaines de milliers. Les succès obtenus en ce domaine nous ont permis, à la suite de l'introduction des ordinateurs, d'augmenter la productivité de plus de 50 % et de réduire en deux ans les effectifs de 25 %. Ces résultats nous permettent aujourd'hui d'offrir, dans notre domaine, le meilleur service au meilleur prix et ceci non seulement par rapport à des critères français mais encore par rapport aux critères européens et américains. Quant aux problèmes sociaux qu'aurait pu poser une telle mutation, ils ont pu être aisément résolus dans le cadre d'un Groupe en pleine expansion. Dans le même temps, les tâches proposées à notre personnel étaient renouvelées et leur intérêt singulièrement élargi.

Mais autant que sur le haut degré d'efficacité atteint aujourd'hui par notre Société, nous fondons notre confiance sur l'aptitude des équipes qui l'animent à reconnaître et à préparer les changements de méthodes et de politique qu'imposent les transformations ininterrompues du cadre de notre activité. Déjà, sur le plan technique, nous organisons la relève de nos ordinateurs actuels par ceux d'une génération nouvelle, dotés de capacités sensiblement améliorées. Sur le plan commercial, la répartition par nature des biens que nous finançons se modifie de façon rapide. Nous suivons d'autre part attentivement l'évolution de l'appareil commercial français, de façon à assurer notre présence au sein des formes nouvelles de distribution.

Le présent immédiat est dans le sens de ces perspectives d'avenir. La reprise économique constatée à l'heure actuelle, les résultats acquis au cours du premier trimestre, la poursuite d'une gestion caractérisée par la compression systématique des frais généraux, permettent d'escompter que, dans son ensemble, l'exercice 1966 sera favorable à votre Société.

26 avril 1966.

CETELEM

CRÉDIT A L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRO-MÉNAGER

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FRANCS
ÉTABLISSEMENT FINANCIER ENREGISTRÉ

SIÈGE SOCIAL
25 AVENUE KLÉBER PARIS 16^e

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 1966

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMPTE DE PERTES ET PROFITS
BILAN
RÉSOLUTIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. HENRY DAVEZAC Président
M. JACQUES DE FOUCHIER Vice-Président
M. JEAN-PIERRE KRAFFT Vice-Président
M. PAUL CIPRIANI
M. LOIC DE FOUCHIER
M. JEAN GRIFFON DU BELLAY
M. FRANÇOIS JARDON
M. PAUL KRUG
M. BERNARD MALES
M. ÉTIENNE MAURE
M. PIERRE MURON
M. RENÉ SERGENT

CENSEURS

M. AMAURY DE CAZANOVE
M. A. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE
M. MARCEL CHAUTARD
M. ROBERT LABBÉ
M. JEAN LEJAY
M. JEAN PATEY

CONSEILLER TECHNIQUE

M. PIERRE BESSE

SECRETAIRE DU CONSEIL

M. BORIS MERA

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

M. C. DE MONTALEMBERT DE CERS

COMMISSAIRES AUX COMPTES

M. RAYMOND HAAS
M. MARCEL SCHOTTEY

DIRECTION

M. JEAN CHICOYE Directeur Général
M. G. DE CHAUNAC-LANZAC Secrétaire Général
M. FRANCIS AZOULAY Directeur Commercial
M. JACQUES PONS Directeur-Adjoint
M. JEAN-CLAUDE THOMAS Directeur-Adjoint
M. PIERRE BOUCHER Sous-Directeur
M. MARCEL CIMENT Sous-Directeur
M. PIERRE CHAPPEY Sous-Directeur
M. PIERRE LOUIS DELAU Sous-Directeur
M. LUCIEN MICHON Sous-Directeur

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M

essieurs,

C'est au cours de l'année 1965 qu'ont été enregistrés les résultats les plus marquants du plan de stabilisation : la tension sur les prix et les salaires atténuée, il était important de constater les conséquences sur les achats des consommateurs de l'ensemble des mesures prises en 1963 pour freiner une expansion excessive de l'économie.

L'année 1964 avait connu une stabilité assez remarquable de la demande des particuliers ; sans atteindre les coefficients de progression des années précédentes elle avait présenté une grande fermeté dans une période où l'on pouvait redouter de la voir se restreindre dangereusement pour l'ensemble de l'économie.

Le premier semestre 1965 fut par contre plus déprimé que les semestres précédents ; la reprise envisagée de l'expansion tardait à se manifester et les industries de l'automobile, des appareils ménagers, de la télévision et de l'ameublement, connaissaient des niveaux d'activité nettement inférieurs à ceux du premier semestre 1964.

Pourtant, dès le début de juillet, un renversement de tendance fut sensible. Il s'agissait davantage d'un « climat » de reprise des achats que de réalités concrètes ; puis, les coefficients mensuels s'améliorèrent progressivement et mirent en évidence, pour le seul mois de décembre, une progression très sensible des diverses industries. Les bons résultats de la fin de l'année leur permirent de retrouver des niveaux annuels à peu près comparables à ceux de l'année 1964. Ainsi, le point le plus bas de la demande des particuliers a-t-il été enregistré au cours du premier semestre 1965, la progression du deuxième semestre étant à peu près égale à celle de l'année 1964.

Cette évolution ressort de l'examen des principaux indicateurs économiques : statistiques du chiffre d'affaires des grands magasins, déclarations des postes de télévision, immatriculations d'automobiles dont les courbes de progression par rapport à la période correspondante de l'année précédente présentaient des fluctuations à peu près concordantes.

L'évolution de l'activité de votre société les confirme : les deux semestres 1964 avaient été en progression respectivement de 11 et 12 % sur les semestres correspondants de 1963. Le premier semestre 1965 progressa seulement de 4 % alors que le second semestre retrouvait un niveau de progression de 12 % comparable à celui de l'année précédente.

Outre l'abaissement du taux d'escompte de 4 à 3,5 % qui est intervenu le 9 avril 1965, deux mesures furent prises par le Conseil National du Crédit, dont le but était de favoriser l'octroi aux particuliers de crédits destinés à leur équipement :

- le 24 juin 1965, une décision de caractère général du Conseil National du Crédit porta à 9 fois le montant de leurs fonds propres le potentiel de crédits autorisé aux établissements financiers ; ce potentiel, qui avait été réduit de 9 à 8 le 4 juin 1964, était ainsi ramené à un niveau qui redonnait aux établissements financiers une marge d'expansion ;
- cette mesure générale a été complétée par une mesure spécifique au crédit automobile : la durée autorisée de ce crédit a été portée de 21 à 24 mois en vue de faciliter les ventes dans ce secteur qui avait connu une période particulièrement difficile pendant le premier semestre 1965. Les conditions de durée et de versement comptant des autres types de biens financés : meubles, téléviseurs, appareils ménagers, ne furent pas modifiées car ils n'avaient pas connu précédemment les restrictions imposées au crédit automobile.

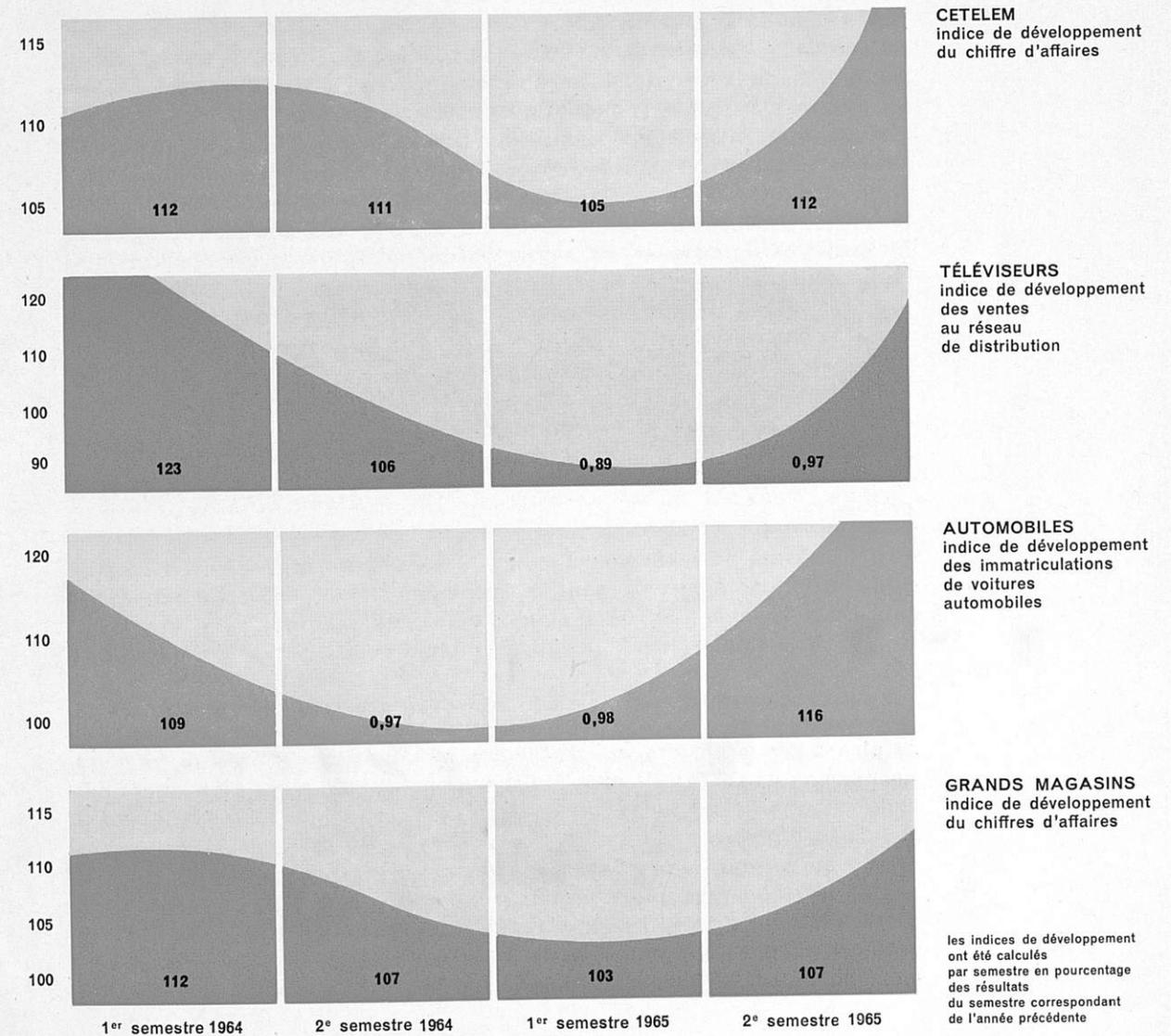
Ces mesures prises à la fin d'une période de stagnation ont-elles eu un effet direct sur l'ensemble de l'activité ? Il paraît difficile de se prononcer, mais on doit constater que, s'inscrivant dans un ensemble de dispositions destinées à encourager la reprise de l'expansion, elles ont été suivies d'une augmentation des ventes des biens durables d'équipement des particuliers.

L'activité des différents secteurs d'intervention du CETELEM n'a pourtant pas été homogène. Il convient de les analyser :

A — L'équipement ménager (réfrigérateurs, machines à laver, appareils de chauffage et de cuisine) a connu en 1965 une année difficile. Pour chacun de ces types d'appareils, les achats des particuliers ont été inférieurs en 1965 à ceux de 1964. Pourtant, les stocks existant au niveau du réseau des distributeurs sont moins importants à la fin de l'année qu'à son début, ce qui constitue un élément favorable au regard des perspectives 1966.

L'année 1965 a été marquée en outre en France par une accélération du processus de concentration de **l'industrie**. De nombreux accords sont intervenus entre les constructeurs, allant de simples accords de fabrication à la fusion de sociétés et, bien que les matériels continuent d'être offerts sous des marques diverses, on peut cependant penser qu'il s'agit là d'une étape importante vers une simplification des marchés et une plus grande unité des appareils proposés au public. Dans le domaine des matériels importés, bien qu'aucune marque étrangère ne se soit vraiment imposée en France, certaines marques nationales ont passé des accords de fabrication avec des industriels étrangers et vendent des matériels construits en Allemagne ou en Italie. Ainsi, les accords entre nationaux se trouvent-ils complétés par des accords à l'échelon européen qui rendent encore plus difficile la position des fabricants isolés qui ne disposent pas de moyens de production suffisants pour supporter la compétition sur les prix.

Enfin, l'année 1965 a été également marquée par le développement de la tendance des grandes marques à élargir la gamme de leurs fabrications à l'ensemble des matériels. La spécialité d'origine pour laquelle ces marques ont été connues, réfrigérateurs pour les unes, machines à laver ou appareils de cuisine pour les autres, demeure souvent prédominante dans leur activité, mais les industriels ont été conduits progressivement à compléter la gamme de leurs produits dans le but de protéger de la concurrence leurs réseaux de distribution en leur fournissant tous les matériels qu'ils sont susceptibles de vendre.



Sur le plan de **la distribution**, il faut noter la part croissante prise par les circuits intégrés : grands magasins, succursalistes, organismes de ventes par correspondance, au détriment des réseaux spécialisés. Cette évolution va de pair avec les améliorations techniques apportées aux appareils qui ont réduit considérablement, au cours des dernières années, l'importance du service d'entretien après vente. Les réseaux spécialisés jouent pourtant encore un rôle important dans la distribution des appareils ménagers : ils ont eux-mêmes évolué et ne se consacrent plus que très rarement à un seul type de matériel, mais couvrent toute la gamme des biens d'équipement des ménages, y compris parfois l'ameublement. La concession exclusive d'une marque à un commerçant, formule très répandue il y a environ 10 ans au début de l'expansion du marché, est de moins en moins pratiquée. Au niveau du **consommateur**, le marché s'est modifié très sensiblement et il a déjà atteint le stade du renouvellement. Les ventes sont effectuées, pour une part importante, à des acheteurs qui changent un appareil ancien contre un plus moderne ou plus puissant. Cette part du marché de renouvellement ira, sans aucun doute, croissant dans le total des ventes.

Les prévisions de vente pour l'année 1970 établies par le V^e Plan sont de 1 300 000 réfrigérateurs et, pour les machines à laver, 950 000 appareils en hypothèse faible et 1 080 000 appareils en hypothèse forte.

En 1970, 80 % des foyers seront équipés en réfrigérateurs et 57 % en machines à laver.

Ainsi, le marché des biens d'équipement ménager est en pleine évolution, au niveau des fabricants, des distributeurs et des consommateurs. La place occupée par le CETELEM dans le financement de ces biens s'est confirmée et l'évolution le conduit à adapter ses interventions aux nouvelles structures ; la progression de ses financements dans ce secteur sera moins rapide sans doute dans l'avenir qu'au cours de ses premières années. L'ensemble constitue néanmoins un marché important et stable, dans lequel ses interventions doivent continuer à progresser comme elles l'ont fait en 1965, exercice au cours duquel le total des crédits ouverts s'est élevé à 274 millions contre 268 millions en 1964.

B — La Télévision, après avoir connu dans les premiers mois de l'année une relative stagnation, a progressé sensiblement dans le dernier semestre, en particulier en décembre où les ventes ont atteint un niveau record. Ce résultat permet d'envisager un avenir favorable pour cette branche d'activité qui comporte comme autre élément de croissance à court terme l'implantation générale de la deuxième chaîne qui doit se terminer en 1966 et, à plus longue échéance, la mise en place de la télévision en couleurs. Celle-ci constitue un important élément de développement, même si, dans le temps, la coordination de la mise en place du réseau d'émetteurs avec la production des récepteurs pose des problèmes délicats à l'industrie.

Le pourcentage des ménages équipés est d'environ 50 % à la fin de 1965 et déjà le renouvellement des postes occupe une place importante dans les ventes, favorisé par les progrès techniques (2^e chaîne) et par le goût du public pour des écrans plus grands. La durée effective des postes est de ce fait réduite et les prix se maintiennent à un niveau qui entraîne un plus large recours au crédit des particuliers. Le V^e Plan prévoit un marché de 1 750 000 postes en 1970, dont environ un million seront des postes de remplacement. Cette perspective conduirait à un équipement d'environ 80 % des ménages à la fin de 1970.

Le CETELEM a poursuivi sa progression dans ce domaine et les crédits ouverts s'élèvent à 181 700 000 F contre 172 500 000 F en 1964.

C — La profession de l'ameublement diffère très nettement, par sa structure et ses traditions, des industries de l'équipement ménager et de la télévision. Les processus de concentration des constructeurs enregistrés dans ces deux derniers domaines ne s'amorcent pas aussi aisément dans une profession ancienne dont la production est d'essence artisanale et où les goûts du public ne permettent pas de mettre facilement en œuvre les principes de la production de grande série.

Au niveau de la distribution, l'évolution a été plus rapide et il n'est pas rare que des commerçants spécialisés dans l'ameublement distribuent également des appareils ménagers et des téléviseurs.

L'ensemble des achats de meubles (y compris les tissus d'ameublement) a progressé de 6 % dans le courant de l'année 1965, réalisation conforme aux prévisions de la profession. La demande suit d'assez près l'évolution du nombre de logements neufs livrés au public. La progression des financements du CETELEM dans ce domaine a été plus importante que dans les autres secteurs puisque le total des crédits qu'il a ouverts atteint 112 400 000 F contre 77 400 000 F en 1964.

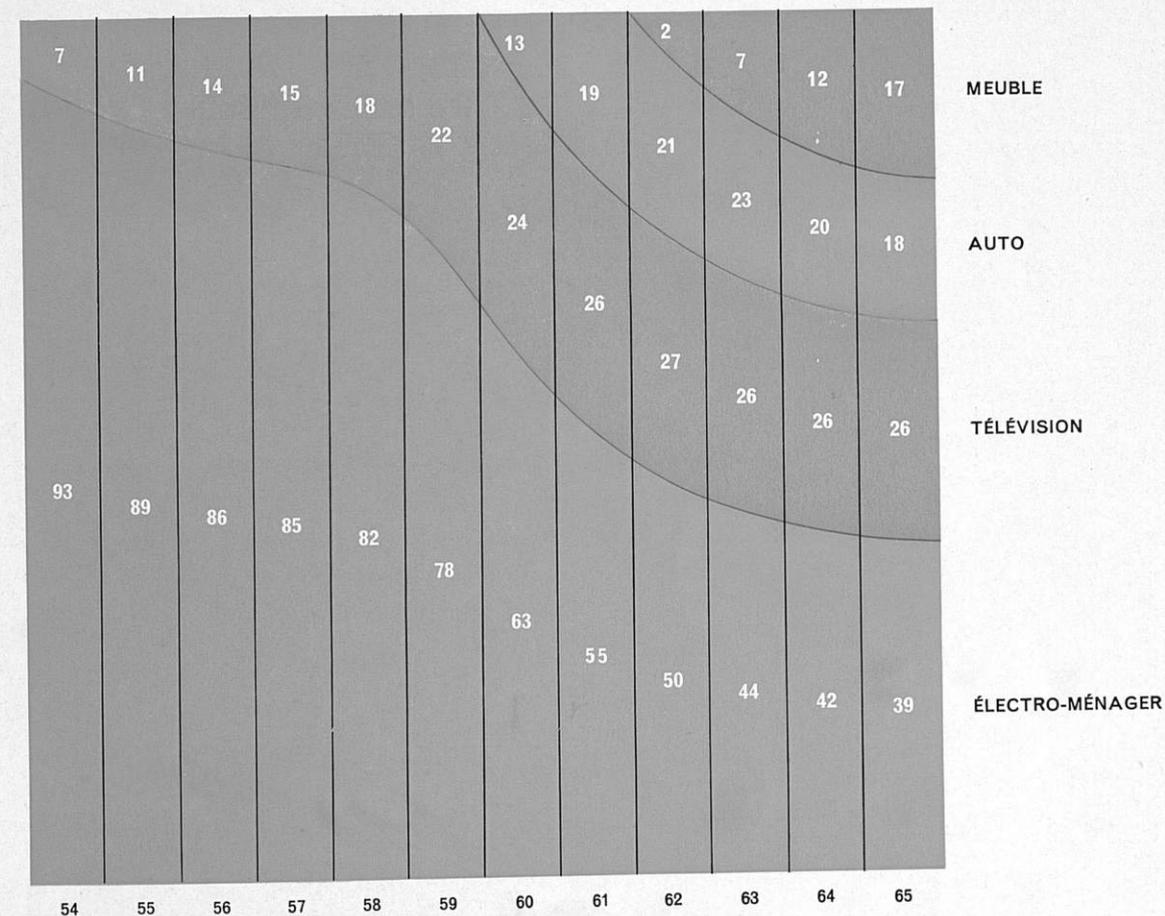
L'ensemble des financements pour l'équipement du logement a donc atteint, en 1965, 568 millions de F contre 518 millions en 1964. Cette progression d'environ 10 % de nos crédits dans un domaine assez fortement affecté par le plan de stabilisation n'a pu être obtenue que grâce à l'action menée par nos services pour développer notre activité et adapter nos formules de crédit à l'évolution rapide des structures des professions dans lesquelles intervient notre société. Elle est aussi la conséquence d'une tendance naturelle au développement de la fraction des achats financés à crédit, tendance qui s'explique par la faiblesse relative, comparée à celle des autres pays occidentaux, du rapport entre les encours de crédit et le produit national brut d'une part et de l'endettement par habitant d'autre part.

D — Secteur Auto et Plein Air : le CETELEM, dans le courant de l'année 1965, a développé ses interventions dans le financement des caravanes, bateaux et matériel de camping. La progression a été très sensible dans ces dernières activités. En ce qui concerne l'automobile la conception que nous avons de notre rôle dans ce domaine, ne nous permet pas de disposer d'un réseau de distribution aussi important que celui des sociétés accordant des ristournes aux garagistes, mais, les avantages que nos clients trouvent à nos formules nous valent dans ce secteur une notoriété désormais établie qui nous permet d'envisager l'avenir sans appréhension.

Au total, dans l'ensemble de ses compartiments d'activité, le CETELEM a réglé 708 millions de F de crédits contre 654 millions de F en 1964, soit une progression de 8 %. L'encours de ces crédits se situe, au 31 décembre 1965, à 537 550 000 F contre 496 261 000 F au 31 décembre 1964, soit également une progression de 8 %.

ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS DU CETELEM

pourcentage de
chacun des secteurs
dans l'ensemble
des
financements

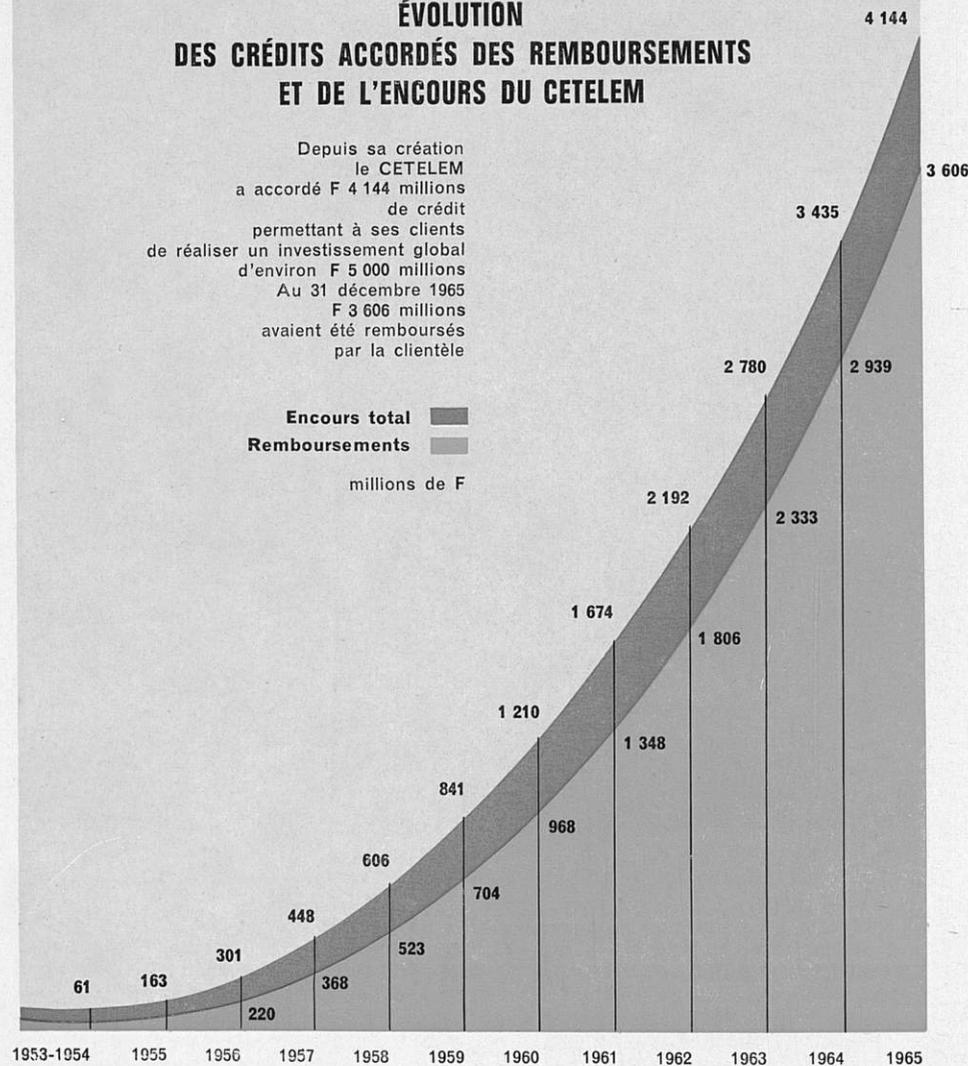


Le CETELEM en élargissant progressivement la gamme des biens qu'il finance a modifié profondément, depuis 1954, la répartition de son chiffre d'affaires. L'Electro-Ménager et la Télévision qui constituaient la totalité des financements jusqu'en 1959, n'en représentent en 1965 respectivement que 39 % et 26 % ; les nouveaux secteurs, Automobile (depuis 1960) et Meuble (depuis 1962), atteignent 18 % et 17 % des financements en 1965.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS ACCORDÉS DES REMBOURSEMENTS ET DE L'ENCOURS DU CETELEM

Depuis sa création
le CETELEM
a accordé F 4 144 millions
de crédit
permettant à ses clients
de réaliser un investissement global
d'environ F 5 000 millions
Au 31 décembre 1965
F 3 606 millions
avaient été remboursés
par la clientèle

Encours total ■
Remboursements ■
millions de F



Dans le courant de l'année, le CETELEM a reçu 565 000 demandes de crédits contre 530 000 en 1964 et en a financé 510 000 contre 477 000 l'année précédente.

Pendant la même période, 6 155 287 versements des acheteurs, soit un peu plus de 500 000 par mois, ont été reçus par nos services.

Ces tâches croissantes ont pu être accomplies avec un personnel dont l'effectif a été encore réduit de 6 % dans le courant de l'année, tandis que se terminait la décentralisation des services commencée en 1964.

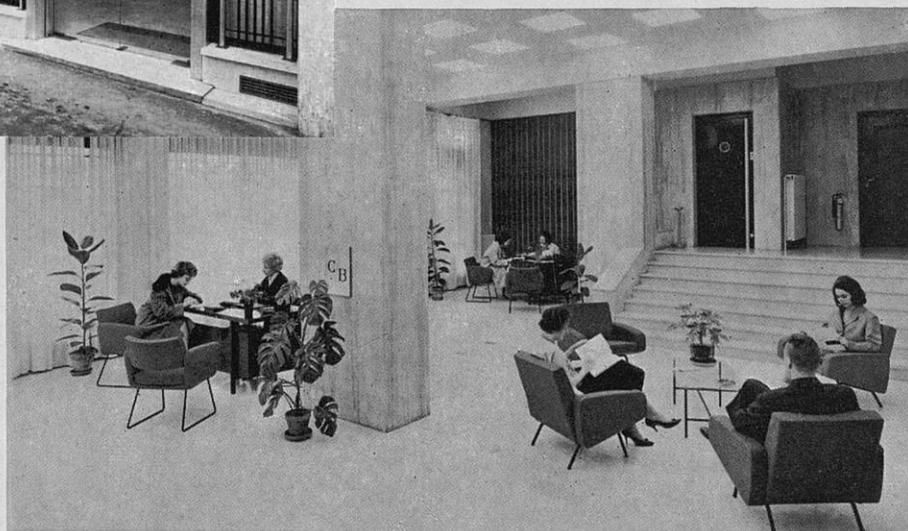
La structure actuelle du CETELEM comprend 20 bureaux en province, regroupés autour de 7 agences décentralisées, et une agence autonome à Paris. L'octroi des crédits les plus élevés, la fixation de la politique en matière d'octroi de crédit et de recouvrement et le contrôle et la coordination de l'action des agences sont assurés par les directions techniques du siège.

Notre implantation en province, dans des bureaux qui sont partagés avec la représentation locale des autres sociétés du groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE, est de ce fait moins onéreuse que si le CETELEM devait à lui seul supporter ces charges d'installation. La décentralisation a été effectuée sans frais supplémentaires et, en de nombreuses occasions, a permis d'opérer des économies de gestion.

Les aménagements de nos fonds propres, annoncés dans notre précédent rapport, sont intervenus en janvier 1965 comme prévu. L'augmentation de notre capital et les mesures prises par le Conseil National du Crédit en 1965, reportant la « ratio » de 8 à 9, ont permis au CETELEM de terminer l'année 1965 avec une marge d'expansion possible beaucoup plus importante que celle dont il avait disposé à la fin des exercices précédents.



Les bureaux de Province
du CETELEM
sont situés dans les mêmes locaux
que ceux des autres Sociétés
du groupe de la
COMPAGNIE BANCAIRE



Nous vous proposons de donner à ce bénéfice l'affectation suivante :

réserve légale.	301 089,00
dividende	3 600 000,00
attribution statutaire.	150 000,00
dotation aux réserves.	1 968 911,00
Total	6 020 000,00
le solde disponible, soit	3 304,30

serait reporté à nouveau.

Nous vous rappelons que les distributions aux actionnaires au titre des trois exercices antérieurs avaient été respectivement de 2 200 000 F en 1962, de 2 400 000 F en 1963, de 2 937 500 en 1964.

Si vous approuvez les dispositions ci-dessus, le dividende de l'exercice ressortirait ainsi à 8 F brut par action, soit 7,04 F net assorti d'un avoir fiscal de 3,52 F.

En application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes des trois exercices antérieurs avaient été les suivants :

	Exercice 1962		Exercice 1963	Exercice 1964	
	actions anciennes	actions nouvelles		actions anciennes	actions nouvelles
dividende brut	8,00 F	5,50 F	8,00 F	8,00 F	5,375 F
dividende net	6,08 F	4,18 F	6,08 F	6,08 F	4,085 F
crédit d'impôts	1,46 F	1,00 F	1,46 F	1,92 F	1,290 F
Total	7,54 F	5,18 F	7,54 F	8,00 F	5,375 F

Monsieur KRAFFT a demandé au Conseil, pour des raisons de convenances personnelles, à être déchargé de ses responsabilités de Directeur Général de la Société.

Tout en s'inclinant devant les raisons qui motivent la demande exprimée par celui qui, depuis le mois de décembre 1953, après le lancement de la Société brillamment assumé par son premier Directeur Général, Monsieur Boris MERA, avait eu la responsabilité de son grand développement et avait su en particulier orienter résolument ses services dans la voie d'une mécanisation poussée puis de l'automatisation, le Conseil a exprimé à Monsieur KRAFFT tous les regrets que cette décision lui inspirait.

En reconnaissance des services rendus à un moment décisif de la vie du CETELEM, le Conseil, à l'unanimité, a élu Monsieur KRAFFT Vice-Président. Monsieur KRAFFT a accepté, en outre, de continuer, en qualité de Conseiller technique, à faire bénéficier la Société de toute l'expérience acquise dans ses précédentes fonctions.

Pour le remplacer dans ses fonctions de Directeur Général, le Conseil a désigné Monsieur Jean CHICOYE qui, en qualité de leur principal collaborateur, a participé avec une constante efficacité à l'œuvre accomplie par les deux précédents Directeurs Généraux.

Notre Conseil a accepté la démission d'Administrateur de Messieurs Amaury de CAZANOVE, Marcel CHAUTARD et Jean LEJAY, et coopté pour les remplacer Messieurs Paul CIPRIANI, Jean GRIFFON du BELLAY et Loïc de FOUCHIER. Nous soumettons ces nominations à votre approbation.

Les mandats de Messieurs Bernard MALES et Paul CIPRIANI viennent à expiration avec la présente Assemblée. Nous vous demandons de bien vouloir leur renouveler votre confiance.

Nous vous proposons par ailleurs la nomination au poste de Censeur de Messieurs Amaury de CAZANOVE, Marcel CHAUTARD, Jean LEJAY et Jean PATEY et vous serez appelés à fixer leur rémunération.

Il vous appartiendra également de vous prononcer sur le quitus du Conseil pour l'exercice 1965, ainsi que sur les conclusions du rapport spécial établi par Messieurs les Commissaires aux Comptes en application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

La mission confiée pour trois ans aux Commissaires aux Comptes de notre société vient à expiration avec la présente Assemblée. Nous vous proposons de désigner les titulaires de ces postes pour une nouvelle période de trois ans et de fixer leur rémunération ; nous vous signalons que Monsieur Raymond HAAS et Monsieur Marcel SCHOTTEY peuvent être à nouveau désignés.

Le CETELEM est maintenant une organisation dont, successivement, les services administratifs, les services de crédit et de recouvrement et les services commerciaux ont utilisé de façon rationnelle les progrès techniques que les ordinateurs ont permis de réaliser. Les améliorations ainsi apportées ont demandé, au cours des années, un effort d'adaptation à l'ensemble du personnel, effort qui a été réalisé dans les meilleures conditions d'efficacité et nous vous demandons de joindre vos remerciements à ceux que le Conseil a déjà exprimés à l'ensemble des cadres et employés de la société. L'équipe soudée et compétente qu'ils constituent est, sans aucun doute, un des meilleurs atouts du CETELEM pour poursuivre, avec un souci de gestion rationnelle, l'expansion à laquelle il s'est préparé.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Messieurs,

En exécution des prescriptions légales et conformément au mandat de Commissaire aux Comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé au contrôle des comptes de votre Société arrêtés à la date du 31 décembre 1965.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission.

Les comptes et inventaires de votre Société ont été mis à notre disposition dans le délai légal.

L'ensemble de nos investigations, opérées par voie de pointages et de sondages appropriés, pièces justificatives à l'appui, nous a permis de constater la régularité des écritures soumises à notre contrôle et nous a conduits à considérer les chiffres de l'arrêté des comptes au 31 décembre 1965 comme reflétant bien la situation comptable et financière de votre Société telle qu'elle ressortait des livres et documents soumis à notre examen.

Le bilan et les comptes de Pertes et Profits vous sont présentés sous la même forme que ceux de l'exercice précédent.

Plusieurs modifications de détail sont intervenues dans la présentation des comptes, elles concernent l'inscription à l'actif du bilan du poste « Banques et Correspondants » en remplacement de « Banques », au passif du bilan du poste nouveau « Plus-values à long terme » et la suppression également au passif de la rubrique « Compte bloqué » et du poste « Réserve de Réévaluation », ces réserves se trouvant maintenant incluses dans « Autres Réserves ».

Nous avons eu, d'autre part, communication du rapport de votre Conseil d'Administration et nous avons reconnu l'exactitude des informations d'ordre comptable qui y sont incluses.

Vous trouverez ci-après les explications que comporte l'analyse de votre bilan au 31 décembre 1965 comparé à celui de l'exercice précédent.

ACTIF

Caisse et chèques postaux. 1 815 463,03
contre au 31 décembre 1964. 1 389 055,14

Banques et correspondants 20 707 035,32
ce chapitre s'élevait au 31 décembre 1964 à 4 546 586,99

Les rapprochements habituels avec les relevés émanant des établissements intéressés nous ont été présentés, et, par sondages, nous avons reconnu leur exactitude.

Il est à noter que dans ce poste figure maintenant le compte courant SODETE qui était inscrit dans les bilans précédents dans les « Débiteurs Divers ».

Le compte SODETE représente le financement des opérations de décembre 1965 pour lesquelles le règlement est intervenu en janvier 1966.

Portefeuille. 4 939 081,66
il fait ressortir un accroissement de 2 786 373,47
sur le chiffre au 31 décembre 1964.

Nous rappelons que ce portefeuille est représenté, en majeure partie, par des effets sur acheteurs tirés et endossés par les vendeurs.

Débiteurs divers. 3 696 853,13
contre au 31 décembre 1964 2 323 225,42

Ce chapitre duquel a été extrait le compte courant SODETE, inscrit par ailleurs, est concerné par :

- des comptes avances au Personnel,
- des avances sur frais de déplacements et divers,

- des écritures à appliquer et à régulariser,
- des règlements d'assurance vie,
- des comptes de vendeurs douteux pour lesquels des provisions ont été constituées au passif,
- et des avances productives d'intérêts faites dans le cadre des opérations courantes de trésorerie avec les sociétés du groupe de la Compagnie Bancaire.

Acheteurs 542 363 948,48
 en progression de 34 133 133,04
 sur son montant au 31 décembre 1964.

Mobilier, matériel fixe et matériel roulant

valeur brute 1 086 337,15
 la diminution de 175 350,19
 constatée d'un exercice à l'autre résulte de :

En plus :

- acquisitions en 1965 de 89 270,86
- reprise d'amortissement sur sorties 240 042,71

En moins :

- sorties et cessions. 293 262,89
- annuités d'amortissement 1965. 211 400,87

329 313,57 504 663,76

Soit une diminution de 175 350,19

Portefeuille titres

Ne varie pas à 57 000,00
 Compte tenu d'un amortissement antérieur et intégral du montant des 154 actions CETELEM Afrique.

Le Portefeuille Titres comprend en outre :

- 250 actions C.L.E.F.,
- 320 parts Société Coopérative d'Études et de Gestion du Groupe de la Compagnie Bancaire.

Immobilisations

La valeur nette des Immobilisations figurait sur le bilan au 31 décembre 1964 pour 9 385 692,48
 Les Immobilisations ressortent maintenant à 9 160 490,80
 résultant de l'enregistrement des opérations ci-dessous :

En plus :

- acquisitions dans l'exercice 18 401,73
- augmentation des titres de participations 2 500,00
- reprise d'amortissements sur plus-values 1 517,30

En moins :

- diminution des avances aux Sociétés Immobilières 79 200,00
- cession droit au bail local de Dijon 3 404,75
- annuité d'amortissement de l'exercice 1965 165 015,96

22 419,03 247 620,71

Soit en moins 225 201,68

Frais d'établissement. 1,00

Les dépenses de l'exercice engagées lors de l'augmentation du capital de votre Société et les versements initiaux sur Matériel I.B.M. formant dans l'ensemble 91 815,44 F ont été amortis totalement en 1965.

Comptes d'ordre 11 736 859,42
 contre au 31 décembre 1964. 4 224 663,98

Dans ce chapitre figurent comme précédemment :

- les avances sur charges et prestations diverses et à la Société Coopérative de Gestion de votre groupe,
- les avances sur impôts,
- le stock imprimés et cartes,

- le financement des dossiers enregistrés dans les derniers jours de décembre 1965 en province et ventilés en janvier 1966.
- les montants d'impayés en cours de régularisation et dont la couverture à due concurrence des créances douteuses est provisionnée dans les comptes d'ordre du passif.

Amortissements

Les amortissements sur les Immobilisations et sur le Matériel et le Mobilier ont été calculés suivant les normes d'usage.

Ils se totalisent au 31 décembre 1965 à	4 233 859,50
contre au 31 décembre 1964.	4 007 187,24
soit en plus	<u>226 672,26</u>
dont :	
Dotations aux amortissements de 1965 :	
— Mobilier et Matériel	211 400,87
— Agencements, installations, immeubles	165 015,96
— Frais d'établissement	91 815,44
	<u>468 232,27</u>
sous déduction de la reprise d'amortissements sur cessions dans l'exercice	241 560,01
	<u>226 672,26</u>

PASSIF

Banques. 15 181 530,49
 contre au 31 décembre 1964 13 068 066,45

Nous avons reconnu l'exactitude de ces comptes, compte tenu des rapprochements d'écritures avec les relevés reçus des établissements.

Comptes et dépôts de garantie 6 979 495,50

Nous rappelons que ces comptes qui s'élevaient au 31 décembre 1964 à 4 471 517,94 F représentent les dépôts de fonds des vendeurs en couverture de leur garantie personnelle dans le cas où elle est appelée à jouer.

Créditeurs divers 33 329 944,51
 en diminution de 5 906 677,55

Ils sont composés du compte de Financement SODETE et des crédits à imputer.

Mobilisation 413 600 000,00

Ce montant surpasse celui du 31 décembre 1964 de 49 435 000,00 F.

Dépenses à payer 5 994 938,43

Ce chapitre, qui s'élevait au 31 décembre 1964 à 6 884 885,78 F, contient, comme antérieurement, des taxes et charges sociales à régler ainsi que des provisions pour factures à régler concernant l'exercice 1965.

Comptes d'ordre et provisions diverses 51 999 451,36

Ce montant comparé au chiffre du précédent bilan fait ressortir une augmentation de 8 992 936,26 F.

Les mêmes comptes qu'auparavant sont inscrits dans cette rubrique, à savoir :

- le compte réescompte mensualités,
- le compte provisions diverses sur créances douteuses et litigieuses,
- les provisions taxées pour éventualités diverses,
- les provisions de responsabilité et de garantie.

Capitaux permanents 62 431 269,25

Ils se décomposent comme suit :

— Capital 45 000 000,00
 augmentation de 5 000 000,00 le 26 janvier 1965 suivant décision de votre Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 1963 et de votre Conseil d'Administration du 16 décembre 1964.
 — Primes démission 10 500 000,00
 Elles ont été portées à 10 500 000,00 à la suite de l'augmentation de capital de votre Société intervenue le 26 janvier 1965.
 — Réserve légale 1 266 795,34
 — Autres Réserves 5 463 204,66
 — Réserve de Réévaluation . 159 869,25 5 623 073,91
 — Plus-value à long terme 41 400,00

Dans ce dernier compte, ouvert en 1965, en vertu de la loi du 12 juillet 1965 ont été comptabilisées les plus-values réalisées (au cours de l'exercice) sur la cession des droits aux baux de Dijon et de Nantes, déduction faite de l'impôt de 10 % sur les plus-values.

Plus-values à réinvestir 23 136,15

La différence en moins sur le chiffre de 1964 est de 11 798,08
 et provient des écritures suivantes :

— Remploi effectué en 1965. 1 982,70
 — Affectation à la plus-value à long terme 14 000,00
 — Plus-value à réinvestir en 1965 4 184,62
 15 982,70 4 184,62
 d'où diminution de 11 798,08

Report à nouveau 1 525,17

Conformément à la décision de votre Assemblée générale ordinaire du 24 mars 1965.

Résultats 6 021 779,13

Les Profits de l'exercice ressortent en augmentation de 1 072 746,58 F.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Le compte de Pertes et Profits se présente de la manière suivante :

Au Crédit :

— Produits bruts 78 965 932,24
 — Plus-values à court terme de l'exercice 4 184,62
 — Bénéfices sur exercices antérieurs 93 049,30 79 063 166,16

Au Débit :

— Agios Débiteurs 23 676 147,98
 — Charges fiscales d'exploitation 8 324 646,22
 — Frais généraux 30 940 026,11
 — Amortissements divers 468 232,27
 — Provisions diverses 3 039 514,45
 — Impôts sur les bénéfices 6 592 820,00 73 041 387,03

Ce qui détermine un bénéfice de l'exercice de 6 021 779,13
 auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau pour former un bénéfice distribuable de 6 023 304,30 F, dont votre Conseil d'Administration vous propose l'affectation.

Vous êtes priés, Messieurs, de bien vouloir ratifier cette proposition ainsi que d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice 1965 tels qu'ils vous sont présentés.

Le 14 mars 1966
 Les Commissaires aux Comptes
 Marcel SCHOTTEY Raymond HAAS

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

SUR LES OPERATIONS VISEES
A L'ARTICLE 40 MODIFIE DE
LA LOI DU 24 JUILLET 1867

M

essieurs,

Le capital de votre Société a été porté de quarante millions à QUARANTE-CINQ MILLIONS à la date du 26 janvier 1965.

Au sujet de cette augmentation de capital, nous avons confirmé à Maître Thibierge, Notaire à Paris, que la Compagnie Bancaire était bien créancière de la Société CETELEM à la date du 26 janvier 1965 de la somme de 4 750 000 F qui a servi à libérer par compensation à due concurrence le montant des actions par elle souscrites dans l'augmentation du capital de votre Société, décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 1963 et par le Conseil d'Administration du 16 décembre 1964.

Au cours de l'exercice 1965, nous n'avons reçu de votre Conseil d'Administration aucun avis relatif à des opérations visées dans le cadre des lois précitées.

Nous mentionnons toutefois, pour ordre, que votre Société a poursuivi ses relations avec l'Union Française de Banque et avec la Compagnie Bancaire pour la réalisation de ses opérations courantes de Banque et de Trésorerie.

En ce qui concerne la gestion sous mandat des services communs, elle est maintenant assurée par une Société constituée sous forme coopérative.

Nous n'avons aucune remarque particulière à formuler en ce qui concerne les opérations ainsi traitées.

Le 14 mars 1966
Les Commissaires aux Comptes
Marcel SCHOTTEY Raymond HAAS

**BILAN
AU 31 DECEMBRE 1965
COMPTE
DE PERTES ET PROFITS**

**BILAN
DU CETELEM
AU
31 DECEMBRE 1965**

AVANT REPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Chèques Postaux et Caisse . . .	1 815 463,03	Banques	15 181 530,49
Banques et Correspondants . . .	20 707 035,32	Comptes et dépôts de garantie	6 979 495,50
Portefeuille	4 939 081,66	Créditeurs divers	33 329 944,51
Débiteurs divers	3 696 853,13	Mobilisation	413 600 000,00
Acheteurs	542 363 948,48	Dépenses à payer.	5 994 938,43
Mobilier - Matériel 2 178 083,42		Comptes d'ordre et Provisions diverses	51 999 451,36
— Amortissements 1 091 746,27	1 086 337,15	Capital	45 000 000,00
Portefeuille titres. 72 400,00		Primes d'émission.	10 500 000,00
— Provision pour dépréciation	15 400,00	Réserve légale	1 266 795,34
Immobilisations. . 10 008 994,33		Autres réserves	5 623 073,91
— Amortissements 848 503,53	9 160 490,80	Plus-values à long terme	41 400,00
Frais de 1 ^{er} établ. 2 278 210,70		Plus-values à réinvestir	23 136,15
— Amortissements 2 278 209,70	1,00	Report à nouveau	1 525,17
Comptes d'ordre	11 736 859,42	Profits de l'exercice.	6 021 779,13
	<hr/>		<hr/>
	595 563 069,99		595 563 069,99
	<hr/>		<hr/>

APRES REPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Chèques Postaux et Caisse . . .	1 815 463,03	Banques	15 181 530,49
Banques et Correspondants . . .	20 707 035,32	Comptes et dépôts de garantie	6 979 495,50
Portefeuille	4 939 081,66	Créditeurs divers	33 329 944,51
Débiteurs divers	3 696 853,13	Dividendes à payer	3 600 000,00
Acheteurs	542 363 948,48	Mobilisation	413 600 000,00
Mobilier - Matériel 2 178 083,42		Dépenses à payer.	6 144 938,43
— Amortissements 1 091 746,27	1 086 337,15	Comptes d'ordre et provisions diverses	51 999 451,36
Portefeuille titres. 72 000,00		Capital	45 000 000,00
— Provision pour dépréciation.	15 400,00	Prime d'émission	10 500 000,00
Immobilisations. . 10 008 994,33		Réserve légale	1 567 884,34
— Amortissements 848 503,53	9 160 490,80	Autres réserves	7 591 984,91
Frais de 1 ^{er} établ. 2 278 210,70		Plus-values à long terme	41 400,00
— Amortissements 2 278 209,70	1,00	Plus-values à réinvestir	23 136,15
Comptes d'ordre	11 736 859,42	Report à nouveau	3 304,30
	<hr/>		<hr/>
	595 563 069,99		595 563 069,99
	<hr/>		<hr/>

**COMPTE
DE PERTES ET PROFITS
AU
31 DECEMBRE 1965**

DEBIT

Agios débiteurs	23 676 147,98
Charges fiscales d'explo- itation	8 324 646,22
Frais généraux	30 940 026,11
Amortissements divers. . .	468 232,27
Provisions diverses	3 039 514,45
Impôt sur les bénéfices . .	6 592 820,00
Solde disponible.	6 021 779,13

79 063 166,16

CREDIT

Produits bruts.	78 965 932,24
Plus-values à court terme de l'exercice	4 184,62
Bénéfices sur exercices antérieurs	93 049,30

79 063 166,16

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les rapports du Conseil d'Administration et de MM. les Commissaires aux Comptes sur l'exercice 1965, ainsi que le Bilan et le Compte de Pertes et Profits de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la répartition du bénéfice disponible telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration en conformité de l'article 45 des statuts.

Le dividende fixé à 8 F brut ou 7,04 F net par action assorti d'un avoir fiscal de 3,52 F, sera mis en distribution à partir du 5 mai 1966.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée constate que les dividendes nets attribués au titre des trois exercices précédents ainsi que les crédits d'impôts correspondants, ont été :

- au titre de l'exercice 1962 de 6,08 F et 1,46 F par action ancienne et de 4,18 F et 1,00 F par action nouvelle ;
- au titre de l'exercice 1963 de 6,08 F et 1,46 F par action ;
- au titre de l'exercice 1964 de 6,08 F et 1,92 F par action ancienne et de 4,085 F et 1,290 F par action nouvelle.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination comme Administrateurs, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration, de MM. Paul CIPRIANI, Loïc de FOUCHIER, Jean GRIFFON du BELLAY, en remplacement de MM. Amaury de CAZANOVE, Jean LEJAY, Marcel CHAUTARD, démissionnaires.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice social 1965.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateurs pour une durée de six ans, M. Bernard MALES et M. Paul CIPRIANI, dont les mandats venaient à expiration à la date de la présente Assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination comme Censeurs de MM. Amaury de CAZANOVE, Marcel CHAUTARD, Jean LEJAY et Jean PATEY.

L'Assemblée générale fixe à 13 000 F pour chaque censeur l'indemnité allouée par exercice.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une période de 3 ans la mission de M. Raymond HAAS et de M. Marcel SCHOTTEY, Commissaires aux Comptes titulaires.

Elle fixe à 3 000 F la rémunération annuelle de chacun des deux Commissaires aux Comptes titulaires.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial de MM. les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, et approuve les opérations mentionnées à ce rapport.

